

Motion au sens de l'article 69 lettre B de notre règlement

Motion pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la commune

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Au vu des investissements importants qui sont à prévoir ces prochaines années et afin de ne pas mettre en difficultés les comptes communaux, il paraît nécessaire que la question de la vente éventuelle de certains biens de la Ville soit abordée au sein de ce conseil.

Nous avons pu le lire dans le quotidien « 24 heures » du 23 décembre 2016, suite à la communication 16.06 concernant le plan des investissements 2016-2025, que la Municipalité planifiait la vente, durant ces prochaines années, d'une série de terrains et d'immeubles dont la valeur des actifs réalisables se montent à CHF 95.8 mio.

La vente d'une partie du parc immobilier de la Ville pourrait créer des liquidités permettant de financer des investissements prioritaires dans un premier temps, toutefois vu que le parc immobilier de la Ville n'est pas inépuisable il est souhaitable qu'une stratégie soit discutée et adoptée par ce conseil.

C'est pourquoi la présente motion demande à la Municipalité

1. De dresser une liste de ses actifs
2. De dresser une feuille de route sur les rénovations importantes futures à prévoir sur son patrimoine immobilier.
3. De définir une politique en matière de gestion de son patrimoine immobilier, en dressant une liste incluant les options pouvant être retenues (conservation, aliénation).



Aude Briand